



Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Federazione svizzera dei produttori di cereali

Actualités céréalières

SGPV-FSPC
Belpstrasse 26 - CH - 3007 Berne
T +41 (0)31 381 72 03 - F +41 (0)31 381 72 04
info@fspc.ch - www.fspc.ch

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



Fritz Glauser, Président

Loi chocolatière: un fragile château de cartes

La consultation sur l'alternative à la loi chocolatière s'est terminée le 19 janvier dernier. Les grandes lignes du projet sont acceptables, mais les problèmes majeurs résident dans la mise en œuvre, qu'il faut préparer maintenant déjà. En effet, nous ne pouvons pas attendre la fin des débats parlementaires, en automne de cette année, avant de commencer à réfléchir à la concrétisation, car le temps va manquer!

Il faut dès maintenant poser les bases permettant une transition en douceur pour les producteurs. La FSPC, soutenue par l'ensemble des partenaires de la filière concernés, a pris les devants. Force est de constater que nous ne pourrions malheureusement pas tout régler nous-mêmes, sur la base du droit privé, et que l'Administration fédérale devra fournir sa part du travail!

La Confédération ne peut pas se contenter d'un discours qui prône l'importance des exportations pour bénéficier de la plus-value de nos produits sans que ces paroles ne soient accompagnées par des actes. Le Conseiller fédéral Schneider-Amman l'a clairement dit: l'objectif principal de la solution alternative aux aides à l'exportation est de maintenir les volumes exportés.

On aurait presque l'impression que la Confédération nous a donné un jeu de cartes avec pour mission d'en faire un château, mais en secouant régulièrement la table sur laquelle nous sommes installés. Mais c'est fragile, un château de cartes, ça tient à pas grand-chose...

Nous avons maintenant besoin d'un minimum de soutien et d'accompagnement. Pas parce que nous ne voulons pas faire notre travail, mais parce que nous n'avons pas d'autre choix. Ce qui manque? Pas grand-chose, comme pour le château de cartes: un budget à 95 millions de francs, un calcul de la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'UE et des informations sur les quantités importées et exportées. Ces tâches, la Confédération les remplit déjà, il s'agit uniquement de les poursuivre. Nul doute que l'OMC n'aura rien contre et que les budgets du personnel le permettront sans aucun problème.

Ce que nous demandons de la Confédération?

- un calcul de la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'UE
- des informations sur les quantités importées et exportées
- un budget à 95 millions de francs.

Ce n'est pas grand-chose, mais sans ces éléments, tout risque de tomber.



Pierre-Yves Perrin
Directeur

La loi chocolatière, c'est quoi?

La Confédération, dans le cadre de la loi chocolatière, engage des moyens financiers pour encourager l'exportation de produits transformés à base de farine et de lait suisse (produits laitiers tels que la poudre de lait ou le beurre). Si les exportateurs utilisent de la farine ou du lait suisse, ils peuvent demander à la Confédération le remboursement de la différence de prix des matières premières entre la Suisse et l'UE. Ce soutien à l'exportation permet aux entreprises de travailler avec des matières premières suisses aux prix européens, les rendant ainsi plus compétitives sur les marchés d'exportation.

Cela permet au final de ne pas importer de la farine de l'UE pour la réexporter sous forme de produits finis, mais d'utiliser des matières premières suisses. La Confédération prévoit de supprimer ces contributions d'ici 2019, pour respecter une décision de l'OMC d'abolir toute aide à l'exportation.

En 2016, 38'500 tonnes de farine ont bénéficié de ces aides à l'exportation, pour une différence de prix totale de 20 millions de francs. La Confédération a financé à hauteur de 13 millions de francs, le solde étant pris en charge par la FSPC et par la Fédération des meuniers suisses (FMS).

Chiffres clés de la loi chocolatière

| | |
|---|--------------|
| Quantité de céréales suisses concernées en 2016 | 50'000 t |
| Quantité de farine suisse concernée en 2016 | 38'500 t |
| Récolte moyenne de céréales panifiables | 410'000 t |
| Différence de prix moyenne de la farine entre la Suisse et l'UE, par 100 kg | Fr. 53.-/dt |
| Budget de la Confédération pour les aides à l'exportation des produits à base de céréales en 2016 | Fr. 13 mio. |
| Participation de la filière (FSPC et FMS) en 2016 | Fr. 7.4 mio. |
| Mise en œuvre de la solution alternative | 01.01.2019 |

Quels sont les enjeux pour les producteurs de céréales?

Actuellement, le marché des céréales panifiables en Suisse s'élève à 480'000 tonnes, dont 70'000 tonnes importées dans le cadre du contingent N° 27. Ainsi, la production suisse doit s'élever à environ 410'000 tonnes pour satisfaire la demande en céréales indigènes. Dans cette quantité, près de 12 % sont exportés dans des produits finis tels que des biscuits ou des pâtes à pizza, sous le régime de la loi chocolatière.

La Confédération supprimant les aides directes à l'exportation dès 2019, trois solutions se présentent: soit abandonner simplement les marchés d'exportation, soit effectuer du trafic de perfectionnement sur la farine (importation de farine pour exporter ensuite des produits transformés, en demandant le remboursement des droits de douane sur la farine), **soit trouver une solution alternative au système actuel, de droit privé.**

Dans les deux premiers cas, les céréales panifiables produites restent sur un marché suisse qui n'est pas extensible, créant des excédents. Soit les prix sont sous pression car l'offre dépasse la demande, avec pour conséquence une baisse des surfaces, donc une perte de plus-value. Soit il faut effectuer des déclassements pour alléger le marché, avec des coûts annuels estimés à 5.5 millions de francs, à charge des producteurs.

Dans le dernier cas, en conservant les marchés d'exportation de matières premières suisses, les volumes produits restent stables, permettant de conserver la plus-value de la production de céréales panifiables. Cela a aussi un coût pour les producteurs, qui devront financer la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'UE, comme actuellement. Dans le système prévu, la Confédération versera aux producteurs un montant par décitonne de céréales produites, montant que le producteur reversera à la FSPC pour soutenir les exportations sur une base privée. Au final, selon les estimations actuelles, le solde à charge des producteurs s'élèverait à 3.5 millions de francs, soit moins que des déclassements.



Hannah Hutter

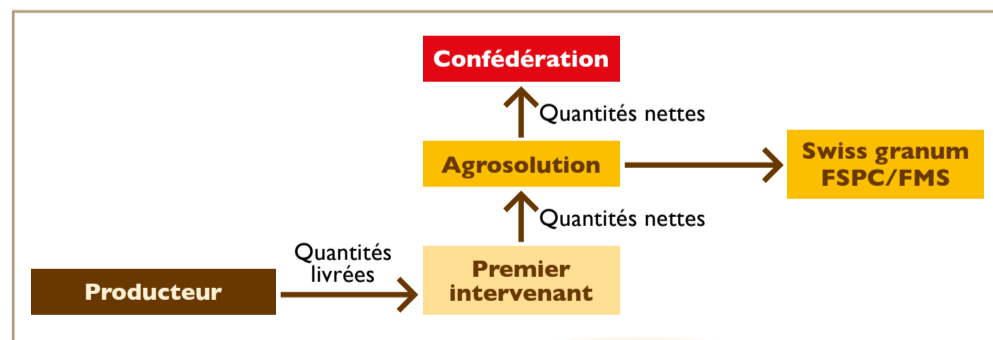
Mise en œuvre: le diable se cache dans les détails

Dans les grandes lignes, la solution alternative à la loi chocolatière est connue. Mais de nombreuses discussions sur les détails seront nécessaires pour la mise en œuvre concrète. Nous devons pouvoir compter sur une filière forte et la participation de tous les acteurs

de la chaîne de valeur, mais également sur une collaboration constructive avec la Confédération. À part le budget, qui devra être maintenu au minimum à 95 millions de francs par année pour le lait et les céréales, les informations sur les quantités de farine exportées ainsi que sur les différences de prix de la farine entre la Suisse et l'UE devront être mises à disposition de la filière. La décision politique sur la manière et l'étendue du soutien de la Confédération est attendue pour l'automne 2017, à la fin des débats parlementaires. D'ici là, la branche va poursuivre ses discussions, à l'interne et avec l'Administration. Il est dès lors possible que la solution présentée ici bénéficie encore de modifications.

La transparence à la base du système

Dès 2019, la Confédération versera un nouveau soutien par décitonne de céréales panifiables directement aux producteurs, sur la base des quantités nettes livrées par chaque producteur. Aujourd'hui déjà, la filière travaille avec Agrosolution SA pour toutes les tâches informatiques, par exemple pour les inscriptions à SUISS GARANTIE. Il serait dès lors souhaitable d'utiliser cette structure existante pour le recensement et la transmission des quantités nettes à la Confédération, qui n'a pour le moment pas encore donné son accord.



La transparence n'est pas uniquement nécessaire entre le producteur et la Confédération. Afin de pouvoir mettre en œuvre une alternative durable, il faudra promouvoir les échanges d'informations au sein de la filière et avec la Confédération. La production indigène ne pourra être maintenue au niveau actuel que si les exportateurs peuvent continuer à acheter de la farine suisse au prix européen. Afin de garantir cela, les soutiens versés par la Confédération aux producteurs devront être transférés à la filière.

